



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024017

Domaine : 3.3

Date de convocation : 28 juin 2024

Date de l'affichage : 28 juin 2024

Date d'affichage de la délibération : 5 juillet 2024

Objet : 17 – Projet de parc de stationnement de la mosquée

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Sylvie MORELLE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pouvoir à Madame Evelyne DEL PRETE
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Madame Nicole THENIN
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Absents : Madame Yannick MAURICE, Monsieur Pierre MATHEVET.

Madame Emilie DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 24
- Votants : 31

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et la mobilité,

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2007 relative à la signature d'un bail emphytéotique avec l'Association Culturelle des Musulmans d'Eragny ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2023 relative à la mise à disposition d'un parc de stationnement situé dans la rue Claude Bénard au bénéfice de l'association culturelle et culturelle des musulmans d'Eragny ;

VU la Charte de l'évaluation du Domaine réalisé par la Direction des Finances Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

Recusé de réception en préfecture
095-219502184-20240704-2024017-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article R423-1 ;

VU le projet d'aménagement du parc de stationnement envisagé par l'association culturelle et culturelle des musulmans d'Eragny ;

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

CONSIDERANT la nécessité de rénover ce parc de stationnement ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer une redevance pour la mise à disposition de celui-ci ;

CONSIDERANT la nécessité de valider le contenu du projet d'avenant au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) ;

CONSIDERANT la pertinence d'autoriser le dépôt par l'association culturelle et culturelle des musulmans d'Eragny au plus tôt dans l'attente de la signature du BEA ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONFIRME la décision de la commune de mettre à disposition le parc de stationnement existant de la rue Claude Bénard (parcelles AP103, AP104, AP142 et AP504) au bénéfice de l'association culturelle et culturelle des musulmans d'Eragny ;

FIXE le montant de la redevance relative à l'avenant au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) à un euro par année civile ;

VALIDE le contenu du projet d'avenant au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) annexé à la présente délibération ;

AUTORISE l'association culturelle et culturelle des musulmans d'Eragny à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme visant à régulariser et à permettre la rénovation du parc de stationnement de la rue Claude Bénard ;

AUTORISE Monsieur le Maire et son Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement et de la qualité de la vie à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

DIT que le Maire sera chargé de l'adressage des immeubles dans le cadre de ses compétences propres.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Usé de réception en préfecture
095-219502184-20240704-2024017-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024